

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF741

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
 M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, Mme Panot, M. Quatennens, Mme Ressiguiier,
 Mme Rubin, Mme Taurine, M. Ratenon et Mme Fiat

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	5 000 000
Service public de l'aide à domicile (<i>ligne nouvelle</i>)	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous souhaitons que l'avenant 43 puisse profiter encore davantage aux catégories les moins élevées.

« Nous, on ne va rien toucher ! On n'est pas Auxiliaire de vie. Nous ne sommes que des aides à domicile, catégorie A, tout en bas. »

L'avenant 43 publié le 2 juillet dernier au journal officiel permet des hausse de 13 à 15 % pour les salariés de la branche de l'aide à domicile. Nous saluons. Seulement, cette hausse de 13 à 15 points est une moyenne qui cache des disparités entre les différentes catégories. Certains cadres verront leur salaire augmenter de centaines d'euros, alors que les aides à domicile, d'à peine une dizaine d'euros.

A titre d'exemple, selon une simulation du ministère de la Santé, une aide à domicile sans ancienneté, catégorie A, ne percevra que 16 € d'augmentation. Et encore, c'est du brut et c'est si elle est à temps plein !

Ainsi, nous appelons à ce que soit repensé une hausse de salaires pour les catégories les plus basses de la branche.

A cette fin, le présent amendement augmente de 5 millions d'euros d'AE et CP l'action 01 « d'un nouveau programme nommé »Service public de l'aide à domicile« gageant via une diminution de 5 millions d'euros d'AE et CP l'action 9 »Systèmes d'information« du programme 155 »Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail« .

Il s'agit ici d'un amendement d'appel, la somme ne pouvant être suffisante pour atteindre l'objectif décrit dans l'amendement.

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.